Formulaire de vote pour l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2023

Ce formulaire de vote, dûment complété, daté et signé doit être reçu par Quest for Growth ("la Société") au plus tard le mercredi 30 mars 2022 et peut être remis de la manière suivante :

1. Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Quest for Growth, Lei 19 boîte 3, 3000 Louvain, à l'attention de Marc Pauwels
2. Par e-mail à mpauwels@questforgrowth.com

Le (La) soussigné(e),

Personne morale	
Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège :	
Numéro d'entreprise :	
Valablement représentée par (nom et fonction) :	

Ou

Personne physique	
Nom et prénom :	
Domicile :	

Déclare à la Date d'Enregistrement d'être titulaire de :

	Actions dématérialisées
	Actions nominatives

de la société anonyme Quest for Growth, dont le siège se situe à Louvain, Lei 19 boîte 3 et avec numéro d'entreprise BE0463.541.422

exerce son droit de voter comme suit au sujet des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2023 à 11h00 au siège de la Société:

	Instructions pour exercer le droit de vote :		
Point de l'ordre du jour :	Qui	Non	Abstention
1. Rapport du conseil d'administration pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.	Ne requiert pas de vote		
2. Rapport du commissaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.	Ne requiert pas de vote		
3. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 et affectation du résultat			
4. Approbation du rapport de rémunération			
5. Exposé de la nouvelle politique de rémunération			
6. Décharge aux administrateurs et commissaire			
6.a Antoon De Proft			
6.b Philippe de Vicq de Cumptich			
6.c René Avonts			
6.d Liesbet Peeters			
6.e Jos B. Peeters			
6.f Michel Akkermans			
6.g Jos Clijsters			
6.h Paul Van Dun			
6.i Brigitte de Vet - Veithen			

6.j Lieve Verplancke			
6.k PwC Réviseurs d'Entreprises SRL représentée par Gregory Joos			
7. Démission et nomination d'administrateurs			
7.a Nomination de M. Philippe de Vicq de Cumptich en tant qu'administrateur sur proposition des détenteurs d'actions ordinaires pour une période de trois ans jusqu'à immédiatement après l'issue de l'assemblée générale ordinaire en mars 2026 (*).			
7.b Nomination de Mme Regine Slagmulder en tant qu'administrateur sur proposition des détenteurs d'actions ordinaires pour une période de deux ans jusqu'à immédiatement après l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2025 (*).			
7.c Nomination de M. Paul Van Dun en tant qu'administrateur indépendant sur proposition des détenteurs d'actions ordinaires pour une période de quatre ans jusqu'à immédiatement après l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2027 (*).			
7.d Nomination de M. Jos Clijsters, sous réserve de l'approbation préalable par l'assemblée générale extraordinaire de la proposition de modification des statuts, en tant qu'administrateur sur proposition des détenteurs d'actions ordinaires pour une période de trois ans jusqu'à immédiatement après l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2026 (*).			
7.e Nomination de M. Jos Peeters en tant qu'administrateur sur proposition des détenteurs d'actions privilégiées pour une période de trois ans jusqu'à immédiatement après l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2026 (*).			
7.f Nomination de Mme Sabine Vermassen en tant qu'administrateur sur proposition des détenteurs d'actions privilégiées pour une période de quatre ans jusqu'à immédiatement après l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2027 (*).			

7.g Nomination de Mme Véronique van Ockenburg-Léonard en tant qu'administrateur indépendant sur proposition des détenteurs d'actions ordinaires pour une période de quatre ans jusqu'à immédiatement après l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2027 (*).			
8. Approbation des formalités liées au mandat			

(*) Sous réserve de l'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA)

I. Les formulaires de vote n'indiquant ni choix de vote ni abstention sont nuls (pour les points en question). Si une proposition de décision devait être amendée en cours d'assemblée, le vote exprimé au moyen de ce formulaire de vote ne sera pas pris en compte.
II. Ce formulaire de vote est valable pour les assemblées successives avec le même ordre du jour. Le cas échéant, le/la soussigné(e) doit remplir les formalités d'admission à l'assemblée.
III. Un actionnaire qui a voté au moyen de ce formulaire de vote ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée pour le nombre de votes ainsi exprimés.

Fait à ..... (lieu), le ..... (date),

_____

Nom[1]. : .....

Fonction : .....

Signature :

[1] Si la signature se fait au nom et pour le compte d'une personne morale, veuillez préciser les prénom, nom et la fonction du ou des signataire(s) et fournir les documents attestant de leurs pouvoirs de représentation. A défaut, le(s) signataire(s) déclare(nt) disposer des pleins pouvoirs pour signer ce formulaire au nom et pour le compte du ou de la soussigné(e) à la Société.